

de ses fonds à un seul projet et ce n'est pas du tout ce que nous envisageons. Si l'un de ces gigantesques projets était recommandé par l'Office, le gouvernement devrait le faire adopter par le Parlement et le mettre en œuvre d'une autre façon.

Quant au développement du secteur de la pêche, c'est un domaine qui relève surtout du ministère fédéral des Pêcheries et des ministères provinciaux des Pêcheries. Le ministre des Pêcheries s'est occupé toute sa vie de la pêche et connaît cette industrie peut-être mieux que tous ceux qui l'ont précédé à la tête du ministère. Je ne pense pas que l'Office d'expansion économique doive faire plus que l'encourager aux réalisations qu'il aurait envisagées de toute façon.

A l'étape de la résolution, les députés de Cap-Breton-Sud (M. MacInnis) et d'Antigonish-Guysborough (M. Stewart) ont déclaré, et je suis d'accord, que ce n'est pas seulement à Terre-Neuve que la pêche doit être modernisée et adaptée aux conditions de la deuxième moitié du vingtième siècle. Nous voulons que l'industrie de la pêche prenne de l'expansion et qu'elle procure des emplois dans toute la région atlantique; nous voulons aussi que toutes les industries traditionnelles offrent de meilleures occasions d'emplois dans la région. Mais nous voulons également que des industries nouvelles, de l'industrie secondaire en particulier s'y implantent et si l'Office doit être efficace, il doit stimuler ces efforts dans tous les sens.

Je pourrais en dire plus long sur nos espoirs de réalisations et commenter plus longuement les discours d'autres honorables députés, mais le temps s'écoule et je veux simplement remercier l'honorable représentant de Greenwood (M. Brewin) de l'intérêt qu'il porte à la région de ses ancêtres. Même si sa famille depuis deux générations ne réside plus dans la région atlantique, il s'y intéresse encore et je suis porté à croire que même une personne originaire de l'Ontario et élevée au Manitoba pourrait se faire accepter dans la région de l'Atlantique si elle s'efforçait vraiment. En somme, ce n'est pas vraiment de ma faute si je ne suis pas né là-bas.

J'éprouve le même sentiment que ces centaines de milliers d'immigrants que j'ai encouragés à venir s'établir au Canada du temps où j'étais ministre sous le précédent gouvernement libéral. J'estime que quelqu'un qui se donne la peine d'aller s'établir dans une région et qui s'y intéresse, mérite les mêmes chances de succès que ceux qui en sont originaires. Il ne s'agit pas d'un appel spécial. La Chambre sait que je ne fais pas beaucoup d'appels spéciaux mais, étant donné qu'on a soulevé cette question, j'estime que je n'ai pas à m'excuser d'occuper le poste qui

est mien actuellement, après cinq élections générales où j'aurais pu être rejeté hors de la Chambre.

On a soulevé un autre point qui mérite que je m'y arrête un instant, et c'est la date d'expiration de la loi. Je le répète, on l'a mentionnée dans le bill parce qu'on a cru qu'en fixant un délai on stimulerait les efforts en vue de faire tout le travail en une fois. La tâche à accomplir a été décrite en novembre 1957 en termes qui, selon moi, devraient figurer au compte rendu. J'ai donc décidé d'en donner lecture ici même:

Donc, dans les provinces de l'Atlantique, il s'impose d'affecter des dépenses en immobilisations considérables aux services publics de base pour encourager la mise en valeur des ressources de la région. Les mesures à prendre s'étendraient, sans s'y limiter, à l'établissement ou à l'amélioration des services d'énergie et de transport, en vue de les agencer et de les rendre suffisants. Il semblerait toutefois que les dépenses qu'il faudrait envisager dépasseraient les possibilités des gouvernements provinciaux intéressés. En conséquence, nous recommandons que le gouvernement fédéral consente à fournir une somme considérable pour les immobilisations dans la région de l'Atlantique, qui pourrait être répartie sur une période d'années relativement brève. Il s'agirait d'assurer les investissements de capitaux qui incomberaient normalement en totalité ou en partie aux gouvernements provinciaux. A cette contribution spéciale pourrait peut-être s'ajouter pendant la période en question la totalité ou une partie des montants considérables qui sont actuellement dépensés dans l'une ou l'autre des provinces de l'Atlantique chaque année par les divers ministères du gouvernement fédéral pour certaines choses, telles que les quais et les bassins, les subventions relatives au transport, y compris le tranbordement et les entreprises de cabotage, l'assèchement des marais et la construction d'immeubles publics. L'objectif serait de coordonner toutes les dépenses en immobilisations et toutes les subventions de la région, autres que celles dont la portée est nationale, par exemple le programme proposé de classement des sols, la route transcanadienne et l'assistance aux personnes qui ne peuvent s'assurer une existence raisonnable là où elles se trouvent et qui veulent s'établir ailleurs. De cette façon, ces dépenses en immobilisations, y compris les subventions en capitaux proposées, pourraient être attribuées d'une façon coordonnée en vue d'affermir la structure économique de base de toute la région.

Naturellement, cette affectation de fonds fédéraux devrait être effectuée et surveillée par un organisme approprié du gouvernement fédéral. Nous proposons donc que le gouvernement fédéral crée une Commission des programmes d'immobilisations pour les provinces de l'Atlantique, ou un autre organisme approprié. Nous ne croyons pas que la commission ou l'organisme proposé devrait être considéré comme un autre service permanent de l'administration actuelle. Au contraire, nous sommes d'avis que les installations requises devraient être fournies dans une période raisonnablement brève et que les dépenses en immobilisations ainsi occasionnées ne devraient pas être considérées comme un appoint permanent aux revenus de la région de l'Atlantique. En conséquence, nous suggérons que, dès la création de la commission ou de l'organisme proposé, sa période de service soit déterminée et qu'au terme de cette période, il cesse d'exister. Toutefois, étant donné que certaines des dépenses en immobilisations